

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°30/2024**

Date convocation	: 25/04/2024
Nombre de conseillers en exercice	: 13

Présents	: 10
Votants	: 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Olivier MORICEAU-
Martinho DE PASSOS - Patrick LOISEL – Paul MARTIN - Thierry FERRAND.

Procuration (s) : Régis COMBERNOUX à M. le maire Marc LARROQUE.

Absents : Florise PADER - Agnès VRINAT.

Secrétaire de séance : Gérard CAFFORT

Objet : Convention avec le Département du Gard dans le cadre du PACTE TERRITORIAL – CONTRATS TERRITORIAUX – Travaux de sécurisation de la route de LECQUES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1414-1 et suivants ;
Vu la délibération n°03/2023, prise en séance du 19 janvier 2023, par laquelle le Conseil Municipal a conventionné le transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement pour l'étude de l'aménagement de la RD178 – Route de Lecques – en traversée d'agglomération de la commune de Salinelles avec le Département du Gard.

Considérant la décision n°06/2023, en date du 16 octobre 2023, par laquelle M. le Maire a demandé une subvention auprès : des services de l'Etat – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du Département du Gard – Contrat Territorial – pour des travaux de sécurisation de voirie : route de Lecques.

Considérant que le Département du Gard a notifié l'attribution d'une subvention – Contrat Territorial d'Equipement, en séance du 08 mars 2024, lors de la Commission Permanente du Conseil Département du Gard :

- Montant prévisionnel des travaux : 80 000,00 €
- Montant des dépenses éligibles retenu : 57 494,00 €
- Subvention allouée : 14 373,50 €.

Considérant qu'une demande de subvention n°14630363 auprès des services de l'Etat, dans le cadre des DETR, a également faite.

Envoyé en préfecture le 02/05/2024
Reçu en préfecture le 02/05/2024
Publiée le 03/05/2024
ID : 030-213003064-20240429-302024-DE

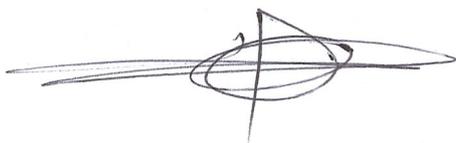
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la réalisation des travaux de sécurisation de la route de Lecques, dont le coût est estimé à 80 000,00 € H.T. en partenariat avec le Département du Gard.
- AUTORISE les services du Département du Gard à intervenir sur le patrimoine communal dans le cadre des travaux de sécurisation route de Lecques.
- APPROUVE le plan de financement de ce projet.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat Territorial et toutes les pièces affairant au dossier de travaux de sécurisation de la route de Lecques.
- DIT que la somme a été inscrite au Budget Primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 02/05/2024
Reçu en préfecture le 02/05/2024
Publiée le 03/05/2024
ID : 030-213003064-20240429-302024-DE